

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Alerte sur le sésame : des moyens pour la DGCCRF !

Cette fin d'année 2021 connaît une campagne massive de retrait / rappel de produits contenant des graines de sésame en provenance d'Inde. Au début de l'automne, des analyses avaient permis de détecter le traitement de ces graines par de fortes doses d'oxyde d'éthylène, produit interdit en Europe pour le traitement des aliments. À la clé un risque avéré pour la santé lors de la consommation de produits contenant de telles graines. Et ils sont nombreux !

Souvenez-vous, il y a 3 ans, l'affaire Lactalis faisait les gros titres des journaux, et avec les campagnes de retrait / rappel qui se succédaient, les agentes et agents de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de Répression des Fraudes (DGCCRF) étaient mobilisé·es pour contrôler le respect des mesures prises et garantir la sécurité de toutes et tous.

**solidaires CCRF & SCL**, première organisation syndicale à la DGCCRF, veut alerter les consommateurs. Si les retraits de produits sont globalement bien respectés par les professionnels, se pose la question des marchandises détenues par les particuliers, pas nécessairement informés compte tenu du brouhaha autour de ce second « confinement », et de l'impossible évaluation du risque lié au sésame traité mais déjà consommé !

Ce scandale silencieux met en lumière tous les risques induits par les échanges mondialisés de produits, qu'ils soient alimentaires ou non (nous pensons ici aux nombreux produits manufacturés de l'industrie de l'habillement ou de l'ameublement fabriqués en Asie par exemple).

Il faut savoir que le traitement à l'oxyde d'éthylène n'est pas lié à la production agricole, mais aux contraintes logistiques : le transport maritime sur de longues distances de produits provenant notamment de zones tropicales ou subtropicales génère son lot de dégradations (champignons, moisissures, nuisibles...). Dans le cas du sésame, le traitement en cause permettait de lutter contre notamment le développement des salmonelles... en occasionnant un autre risque.

À ce jour, près de 3000 établissements ont fait l'objet de contrôles sur tout le territoire, et les vérifications sont désormais élargies à davantage d'origines et de produits, mobilisant massivement les collègues implantés dans les Directions Départementales (de la Cohésion Sociale) et de la Protection des Populations – DD-CS-PP.

Ces collègues doivent également boucler leurs objectifs de contrôles de l'année 2020, fixés avant la crise sanitaire et diminués de 30% lors du premier confinement mais non revus depuis... alors que nombreux contrôles se sont rajoutés : les masques de protection, les gels hydro-alcooliques... et que, joie de l'interministérialité départementale et régionale oblige, les préfet·es peuvent imposer des contrôles selon leur bon vouloir ... même illégalement.

Ainsi certain·es préfet·es réclament que les agent·es de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes vérifient la jauge de fréquentation dans les commerces, alors qu'ils-elles ne disposent pas des habilitations nécessaires pour les relever et les sanctionner.

Bref, les agentes et agents de la DGCCRF se retrouvent corvéables à merci, alors que dans le même temps :

- Les effectifs sont en diminution depuis des années.
- Le pouvoir hiérarchique sur les personnels déconcentrés de la CCRF n'appartient plus à la DGCCRF ni au Ministre de l'Économie, mais aux préfet·es et au Ministère de l'Intérieur, pour

qui la protection des consommatrices et consommateurs n'est pas une priorité... contrairement au maintien de l'activité économique et au maintien de l'ordre !

- Les restructurations continuent, malgré la crise sanitaire : celles-ci accroissent la mise sous tutelle des personnels CCRF par le Ministère de l'Intérieur, et diminuent la capacité opérationnelle des services.
- Le réseau de laboratoires, le Service Commun des Laboratoires (SCL) rattaché à CCRF et à la Douane, sur lequel s'appuient les enquêteur-trices pour la réalisation de leur contrôle est fortement menacé : manque de personnel, absence de budget pour renouveler le matériel et développer de nouvelles méthodes d'analyses, menace de fermeture de certaines sections ou de certains laboratoires...
- Les échanges commerciaux sont en hausse, la vente à distance explose, le besoin de garantir l'ordre public économique augmente !

Pour **Solidaires CCRF & SCL**, il est indispensable et urgent de renforcer la sécurité des consommatrices et des consommateurs :

- En remettant en place une administration entièrement dédiée à leur protection économique et à la lutte contre les fraudes alimentaires et non-alimentaires, administration facilement identifiable par toutes et tous, y compris les professionnel-les.
- En donnant à cette administration les effectifs lui permettant d'assurer toutes ses missions.
- En cessant de soumettre les services CCRF à des enquêtes de pure communication, sans utilité pour l'ordre public économique.